

**Aide au déplacement des étudiant.e.s 2018-2019**

Dans son programme général de financement, l’OICRM offrira pour l’année 2018-2019 de l’aide au déplacement pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en maîtrise et au doctorat ainsi que pour les stagiaires postdoctoraux en musicologie, ethnomusicologie, composition, interprétation ou pédagogie de l’Université de Montréal et de l’Université Laval en lien avec des projets de diffusion de leurs travaux (participation à un colloque national ou international, à la création d’une œuvre) ou des séjours de recherche et/ou création (stage de perfectionnement, participation à un séminaire, consultation d’archives, enquête de terrain, préparation et répétition de l’œuvre). Les étudiant.e.s et les stagiaires en composition et en interprétation doivent démontrer que leur projet possède une dimension de recherche clairement identifiée et appartenant aux axes principaux de recherche de l’OICRM (<http://oicrm.org/axes-de-recherche/>). Seul les stagiaires postdoctoraux ne bénificiant pas de bourses du FRQ-SC ou du CRSH seront admissibles.

Pour déposer une demande, les étudiant.e.s et les stagiaires doivent être membre de l’OICRM, c’est-à-dire, être dirigé.e.s par un membre régulier de l’OICRM (voir sur la section *Membres* du [www.oicrm.org](http://www.oicrm.org/)).

L’aide monétaire peut atteindre la somme de 1 500$ pour un déplacement à l’étranger et la somme de 1 000$ pour un déplacement au Canada et au nord-est des États-Unis. Il n’est pas possible de cumuler plus de 1 500$ en aide au déplacement de l’OICRM au cours de la même année universitaire, il est donc important de prioriser un projet.

Les dossiers comprendront :

* Un formulaire (disponible sur le site [http://www.oicrm.org](http://www.oicrm.org/)/bourses/);
* Pour un stage, une confirmation de participation ou une lettre confirmant l’accueil (bibliothèque, fonds privé, etc.);
* Pour une conférence ou une création, un accusé de réception de la proposition. La bourse sera octroyée conditionnellement à l’acceptation finale;
* Pour un terrain, un plan de travail détaillé.

*Veuillez ne pas agrafer les documents. Les dossiers incomplets seront écartés.*

**Date limite : 15 octobre 2018 pour des déplacements entre le 1er septembre 2018 et le 31 mars 2019.**

Dans l’éventualité où l’étudiant.e ne pourrait effectuer le déplacement, il.elle devra rembourser le montant obtenu au plus tard 30 jours après la date prévue du déplacement. Tou.te.s les étudiant.e.s devront déposer un court rapport au sujet de leur déplacement dans le mois qui suit leur retour afin de pouvoir faire une nouvelle demande à l’OICRM.

# Les dossiers complets numérisés doivent être envoyés au format pdf à l’adresse suivante :

Pour les étudiant.e.s rattaché.e.s à l’Université de Montréal : christine.pare@umontreal.ca

Pour les étudiant.e.s rattaché.e.s à l’Université Laval : michael.garancher.1@ulaval.ca



**Students travel assistance 2018-2019**

As part of its general assistance program for the 2018-2019 year, the OICRM is offering travel assistance for students registered in a Master’s, Ph.D. or Postdoctoral program in musicology, ethnomusicology, composition, performance, or pedagogy at Université de Montréal and at Université Laval in connection with projects involving the presentation of their work (participation in a national or international symposium, the creation of a work) or research and/or creation periods (advanced training internship, attending a seminar, consulting archives, field study, preparing and rehearsing a work). Students in composition and performance programs must show that their project has a clearly identified research aspect that is in keeping with the OICRM’s principal lines of research (<http://oicrm.org/axes-de-recherche/>). Eligible postdoctoral fellows must not receive scholarship from FRQSC or SSRHC.

Assistance may be as high as $1,500 for travel abroad, and $1,000 for travel within Canada and the Northeast United States. It is not possible to accumulate more than $1,500 in OICRM travel assistance within the same year of study. It is therefore important to give priority to one project.

To apply, students and postdoctoral fellows must be members of the OICRM (see the *Membres* section at [www.oicrm.org](http://www.oicrm.org)). Assistance recipients must also promote the OICRM during their travels, notably by using its logo to show their affiliation.

Applications must include:

* An application form (available at [www.oicrm.org](http://www.oicrm.org/)/bourses/);
* For an internship, a confirmation of participation, or a letter confirming your acceptance into an archival milieu (library, private collection, etc.);
* For a conference or the creation of a work, an acknowledgement of receipt of the proposal. The grant will be awarded upon final acceptance;
* For field study, a detailed work plan.

*Please do not staple documents. Incomplete applications will be rejected.*

**Deadline: October 15th, 2018 for travel between Septembre 1st, 2018 and March 31st, 2019.**

In the event that a student cannot proceed with the planned travel, the sum obtained through the assistance program must be returned at the very latest within 30 days after the scheduled departure date. All students must submit a brief report of their travel experience in the month following their return before being allowed to make a new request to the OICRM.

**Completed applications must be sent to the following address:**

For students attached to Université de Montréal : christine.pare@umontreal.ca

For students attached to Université Laval : michael.garancher.1@ulaval.ca